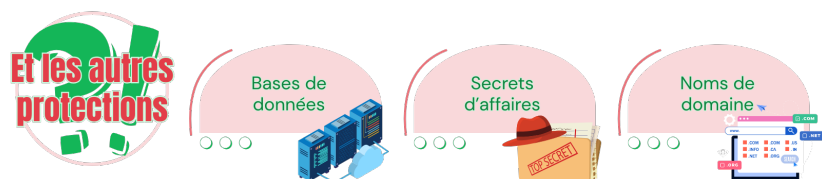


AUTRES ÉLÉMENTS PROTÉGÉS

On associe souvent la propriété intellectuelle aux droits d'auteur, aux brevets ou encore aux marques. Cependant, la propriété intellectuelle est beaucoup plus large.



Les bases de données, secrets d'affaires et noms de domaine sont également protégés par les droits de propriété intellectuelle.

Les bases de données

Les sites d'annonces immobilières, les sites d'offres d'emploi ou les annuaires téléphoniques constituent tous des bases de données.

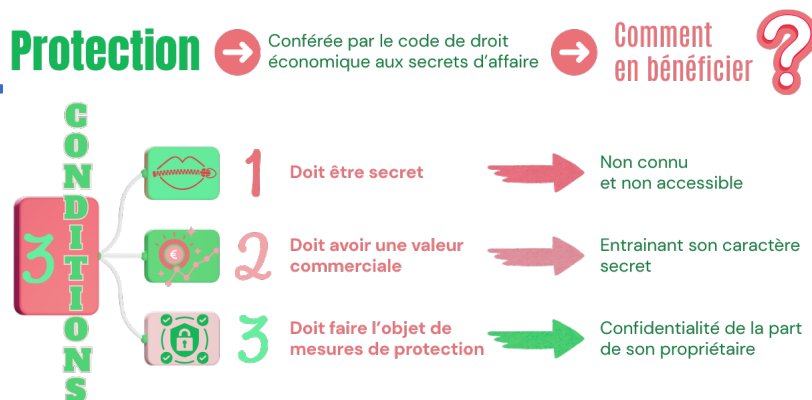
Aujourd'hui, il est devenu primordial de protéger ces bases de données, car d'une part leur création demande un temps et un investissement importants pour les créateurs, et d'autre part, ces bases de données intéressent de plus en plus de personnes, accordant à celles-ci une certaine valeur économique.

Les bases de données sont protégées par deux moyens légaux :

1. Si la structure d'une base de données (c'est-à-dire l'organisation ou la sélection du contenu) est originale, elle peut être protégée par les droits d'auteur. L'originalité suppose un effort intellectuel propre au créateur dans la sélection ou l'arrangement des données.
2. Même sans originalité, une base de données peut être protégée par un droit particulier appelé le droit "sui generis". Ce droit protège l'investissement (financier, humain ou technique) consacré à la constitution, la vérification ou la présentation de la base de données. Ce droit confère la possibilité d'interdire l'extraction ou l'utilisation de tout ou partie du contenu de la base de données. La protection dure 15 ans à compter de la réalisation de la base, avec possibilité de renouvellement en cas de mise à jour substantielle.

Les secrets d'affaires

Certaines inventions ou procédés de fabrication ne sont pas brevetés ou brevetables. Stratégiquement, l'entreprise peut également vouloir conserver le secret sans limite de temps. C'est là que les secrets d'affaires ont toute leur importance. Ils permettent de protéger, par exemple, les savoir-faire et les stratégies commerciales, un logiciel, une méthodologie, etc.



Contrairement aux droits de propriété intellectuelle classiques, le secret d'affaires ne confère pas un droit exclusif opposable à tous, mais permet d'agir en responsabilité civile en cas d'atteinte. La sanction sera donc essentiellement pécuniaire et/ou l'obligation de cesser toute utilisation quelle qu'elle soit du secret d'affaires.

Le nom de domaine

Les noms de domaines des sites Internet ne sont pas en soi protégés par des droits de propriété intellectuelle, mais leur usage peut être protégé par diverses voies.

L'attribution des noms de domaine se fait selon le principe du "premier arrivé, premier servi", sans vérification préalable des droits sur le nom.

Des conflits peuvent alors survenir lorsque le nom de domaine :

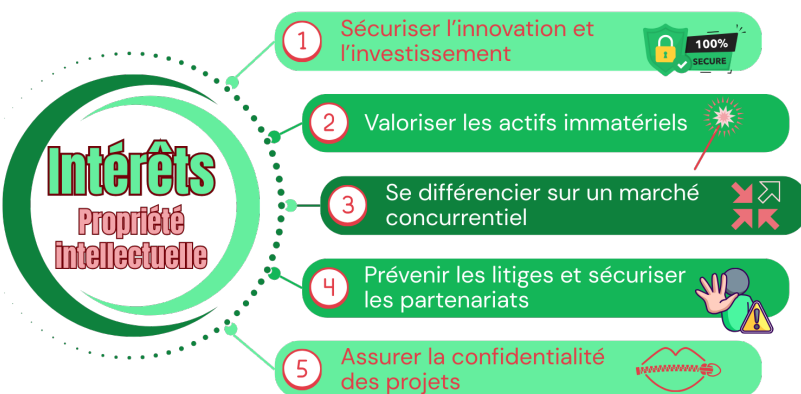
- reprend une marque déposée. Les titulaires pourront alors utiliser les protections conférées par les marques enregistrées ;
- constitue un nom commercial ou une dénomination sociale déjà utilisé. Les titulaires pourront faire valoir leurs droits de priorité conférés par la dénomination sociale ;
- est utilisé dans le seul but de tromper les navigateurs Internet ou de nuire à une autre entreprise. Les titulaires pourront faire valoir leur droit en matière de concurrence déloyale et pratique trompeuse.

Il faut donc, même dans le cadre d'un nom de domaine, toujours vérifier que celui-ci peut être utilisé librement avant son usage pour éviter tout problème par la suite.

Protéger sa propriété intellectuelle : quel intérêt pour l'entreprise ?

Aujourd'hui, les entreprises ne cessent d'innover et il est donc encore plus important de se démarquer de ses concurrents. La propriété intellectuelle est devenue indispensable pour réussir dans cette démarche de concurrence.

Les droits d'auteur, les brevets, les marques, ainsi que, dans une autre mesure, le secret d'affaires, protègent le patrimoine de l'entreprise tout en lui permettant d'avoir un avantage face à ses concurrents.



1. Sécuriser l'innovation et l'investissement

La mise au point d'un produit, d'un procédé ou d'un service innovant exige souvent des années de recherche et des investissements conséquents. En déposant un brevet ou un modèle, l'entreprise se garantit un monopole d'exploitation temporaire qui empêche la copie.

Cette exclusivité permet de rentabiliser l'effort consenti et d'encourager la poursuite de la recherche et du développement.

2. Valoriser les actifs immatériels

La propriété intellectuelle n'est pas seulement défensive : elle représente une valeur financière. Les brevets et marques peuvent être cédés, licenciés ou utilisés comme levier de financement. Ils renforcent aussi l'image de marque et la crédibilité auprès des partenaires, investisseurs et clients.

3. Se différencier sur un marché concurrentiel

Dans un environnement mondialisé où les produits s'homogénéisent rapidement, les éléments distinctifs (logo, design, technologie exclusive) sont déterminants. Les protéger permet à l'entreprise de se démarquer, de fidéliser sa clientèle et d'accroître sa notoriété.

4. Prévenir les litiges et sécuriser les partenariats

Détenir des titres de propriété intellectuelle clairs facilite les collaborations (sous-traitance, co-développement, joint-ventures). Cela réduit le risque de conflits juridiques coûteux et protège l'entreprise contre la contrefaçon, qui peut nuire gravement à son image et à ses revenus.

5. Assurer la confidentialité des projets

Par le recours au secret d'affaires, l'entreprise s'assure que personne ne diffusera les projets en cours de développement. Il est également possible de maintenir ce secret sur une durée indéterminée. À l'inverse du brevet, qui tombe dans le domaine public au terme d'une certaine période, le secret d'affaires peut ne jamais être divulgué. L'entreprise s'assure ainsi de son exclusivité indéfiniment.